

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 avril 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence, ;
- FORTIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : ROYER Thierry

Délibération n°2023-026

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6

AMENAGEMENT LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA MER (PLANGUENOUAL) EXTENSION DE RESEAU BASSE TENSION

TERRA DEVELOPPEMENT a déposé une demande de permis d'aménager (PA02209322F0010) pour l'aménagement de la parcelle YH24P située sur la commune déléguée de Planguenoual, rue de la Venelle Tison. Le projet vise le détachement de 14 lots dont 13 lots libres à usages d'habitations individuelles et un macro lot pour l'accueil de 8 logements sociaux.

Ce projet nécessite une extension du réseau électrique basse tension pour la viabilisation des lots. Les travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré cette compétence. Pour la réalisation de cette opération, conformément à son règlement financier approuvé par délibération de son comité syndical du 20 décembre 2019, le SDE22 sollicite une participation financière de 8 666 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'extension du réseau basse tension établi par le SDE 22 pour la desserte en électricité du lotissement les Jardins de la Mer situé rue de la Venelle Tison à Planguenoual,
- APPROUVE le versement au SDE22, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation financière

pour cette opération de 8 666 €,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 AVR. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 24 AVR. 2023

De la publication le 24 AVR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Jocelyne RENAULT